



## Retraite : cette mesure qui incite déjà les Français à travailler plus longtemps



Getty Images / Nitat Termmee

**Lors de sa rencontre avec les partenaires sociaux ce mardi 6 juillet, le président de la République pourrait évoquer une future réforme des retraites avec un report de l'âge légal. Une mesure qui, si elle était retenue, viendrait en chevaucher une autre ayant aussi pour but d'inciter les Français à rester plus longtemps en activité.**

L'hypothèse de reporter l'âge légal de départ à la retraite a déjà mis le feu aux poudres. Syndicats comme patronat s'accordent pour dire que ce n'est pas le moment de prendre une telle mesure. Mais ce que l'on sait peut-être moins ou que l'on a rapidement oublié, c'est qu'une réforme des retraites est déjà en cours et qu'elle doit durer jusqu'en 2035. C'est ce que l'on appelle la réforme Touraine, du nom de la ministre des Affaires sociales lors de la mandature de François Hollande. Cette loi de 2014 prévoit d'allonger la durée de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein en l'augmentant d'un trimestre toutes les trois générations. Les premières générations concernées sont celles nées de 1958 à 1960 qui doivent cotiser 167 trimestres (soit 41 ans et 9 mois) pour obtenir une retraite à taux plein. Un chiffre qui grimpe à 168 trimestres pour celles nées de 1961 à 1963 et qui évolue au même rythme pour atteindre 172 trimestres (soit 43 ans) pour celles nées en 1973 et après.

Si cette mesure a été mise en place en 2014, elle est réellement entrée en application en 2020, date à laquelle la génération née en 1958 a eu 62 ans, soit l'âge légal pour partir à la retraite. Elle va ensuite progressivement monter en régime jusqu'en 2035, lorsque la génération née en 1973 pourra commencer à partir à la retraite,

[Visualiser l'article](#)

si l'âge légal reste jusque-là fixé à 62 ans. Car entre-temps la donne pourrait changer. L'idée de reporter l'âge légal à 64 ans, serait l'une des pistes étudiées actuellement par l'exécutif.

Toutefois, on peut s'interroger sur l'intérêt d'un tel changement alors que la réforme Touraine pourrait déjà, dans les faits, amener beaucoup de Français à partir à 64 ans voire plus. En effet, d'après des chiffres de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) en 2018 l'âge moyen d'entrée dans la vie active en France était de 22 ans. Donc si l'on prend une personne née en 1960, elle devra cotiser 167 trimestres (soit 41 ans et trois trimestres) pour obtenir une retraite à taux plein. Si elle veut partir sans décote et qu'elle a commencé à travailler à 22 ans, elle devra attendre l'âge de 63 ans et 9 mois pour partir à la retraite. On se rapproche alors des 64 ans. "Avec la réforme Touraine, certaines personnes ont déjà anticipé de repousser leur départ au-delà de 62 ans, note Valérie Batigne, dirigeante de la plateforme retraite Sapiendo. Mais si l'on décide en plus de reporter l'âge légal, les personnes qui vont être principalement touchées sont celles qui auraient déjà eu tous leur trimestres à 62 ans, c'est-à-dire celles qui ont commencé à travailler plus jeune, principalement les non cadres, celles qui ont travaillé pendant leurs études ou encore celles qui avaient prévu de partir même avec une décote. Enfin, citons les femmes qui ont eu des enfants et donc des trimestres pour enfants sans s'arrêter de travailler", liste l'experte. Un constat qui sera encore plus vrai pour les générations nées en 1973 et après. Si elles commencent à travailler à 22 ans, elles devront attendre 65 ans pour partir avec une retraite à taux plein.

Pourquoi donc, dans ce cas, vouloir repousser l'âge légal de deux ans ? "L'intérêt est économique, analyse Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'épargne. Si vous repoussez l'âge légal de départ vous avez des gens qui cotisent tout de suite plus longtemps et qui ont une retraite moins longue. Allonger la durée pour obtenir le taux plein est un gain beaucoup plus progressif". A titre de comparaison, le passage de 60 à 62 ans a été évalué à 20 milliards d'euros contre 10 milliards d'euros pour un allongement de la durée de cotisation d'un an à l'horizon 2040, d'après des chiffres communiqués par le Cercle de l'épargne.